



MANUEL D'ADMINISTRATION  
FINANCIÈRE



Date de rév. : <b>Octobre 2017</b>	Date d'entrée en vigueur : <b>Immédiate</b>	Agence responsable : <b>Bureau du contrôleur général</b>	Directive n° : <b>000</b>
Chapitre : <b>Gestion de la fonction financière</b>			
Titre de la directive : <b>INDEX DES CHAPITRES</b>			

- 2 Rôle du Conseil de gestion financière
- 3 Rôle du gestionnaire de programme
- 4 Rôle de l'agent financier en chef et des directeurs des services financiers régionaux
- 008 Audit législatif